CCRE
CEMR

Le CCRE: Une Europe pour nos villes et nos régions !

Conseil des Communes
et Régions d'Europe
Council of European
Municipalities and Regions

[Le CCRE]

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est une association sans but lucratif. C'est la plus grande association d'autorités locales et régionales en Europe.

> Ses membres sont les associations nationales de villes et régions d'une trentaine de pays européens.

> L'idée fondamentale du CCRE est de promouvoir une Europe unie et forte, fondée sur l'autonomie locale et régionale, et la démocratie; une Europe dans laquelle les décisions sont prises au plus près des citoyens, dans le respect du principe de subsidiarité.

> Les activités du CCRE couvrent un vaste champ d'activités tels les services publics, les transports, la politique régionale, l'environnement, l'égalité des chances ...

> Le CCRE est également présent sur la scène internationale. Il constitue la section européenne de l'organisation mondiale des villes et municipalités, *Cités et Gouvernements Locaux Unis* (CGLU).

De gauche à droite:
Henry Cravatte
(président de 1959 à 1984)
Robert Schuman,
Emile Hamilius,
(président de 1953 à 1959)

Fernand Cottier,
président du CCRE
de 1951 à 1953

Josef Hofmann,
président du CCRE
de 1984 à 1992

Pasqual Maragall,
président du CCRE
de 1992 à 1997

Valéry Giscard d'Estaing,
président du CCRE de 1997 à 2004

[les membres du CCRE]

> Seules des associations nationales de municipalités et régions de pays représentés au Conseil de l'Europe peuvent devenir membres du CCRE.

> Outre les Etats membres de l'UE, le CCRE a des membres dans des pays tels la Norvège, la Suisse, l'Islande, l'Ukraine, la Serbie, la Macédoine…

> Pour devenir membre, une association nationale de municipalités ou de régions doit en faire la demande au Comité directeur du CCRE. Elle doit prouver sa représentativité au niveau national.

> Les membres du CCRE versent une cotisation annuelle calculée sur base du produit national brut et de la population de leur état.

"Tout divise les Etats et tout unit les communes"

[Edouard Herriot]

quelques dates

1951
Le Conseil des Communes d'Europe (CCE) est fondé à Genève par un groupe de maires européens

1953
Lors de ses premiers Etats généraux, à Versailles, le CCE proclame la Charte européenne des libertés communales, ouvrant la voie à la Charte européenne de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe, adoptée en 1985

1955
Le CCE déménage à Paris

1957
Traité de Rome fondant la Communauté économique européenne (CCE) entre le Benelux, la France, L'Allemagne de l'Ouest et l'Italie

1969
Le CCE ouvre un bureau de représentation à Bruxelles pour se rapprocher des institutions européennes

1968
Accord pour une politique agricole commune

1973
Adhésion du Royaume Uni, du Danemark et de l'Irlande

1974
Accord pour une politique régionale

1979
Premières élections directes au Parlement européen

1981
Adhésion de la Grèce

1984
Le CCE ouvre ses rangs aux régions et devient le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

1986
Acte Unique Européen (marché unique, réforme des institutions)

1986
Adhésion de l'Espagne et du Portugal

1990
Le CCRE fusionne avec la branche européenne de IULA (Union internationale des autorités locales)

1992
Le maire de Barcelone, Pasqual Maragall, est élu président du CCRE

1992
Traité de Maastricht : Création de l'Union européenne. Décision de créer le Comité des régions

1995
Adhésion de l'Autriche, de la Suède et de la Finlande

1997
Valéry Giscard d'Estaing élu président du CCRE

2000
Etats généraux d'Oulu (Finlande)

2000
Adoption de l'Agenda de Lisbonne sur la croissance économique et la cohésion sociale

2001
Sommet de Laeken: Création de la Convention sur l'avenir de l'Europe qui présentera un projet de Constitution européenne

2002
Introduction de l'Euro

2003
Etats généraux de Poznan (Pologne)

2004
Le CCRE devient la section européenne de la nouvelle organisation mondiale des villes, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

2004
Adhésion à l'UE de 10 nouveaux Etats Membres, principalement d'Europe centrale et de l'Est. Signature de la Constitution européenne par les Etats membres

2005
Michael Häupl, Maire de Vienne, prend ses fonctions de président du CCRE

2006
Etats généraux d'Innsbruck (Autriche)

Présidence du CCRE

Bärbel Dieckmann
Maire de Bonn
Présidente déléguée

Oldrich Vlasak
Membre du Parlement européen
Président délégué

Walter Veltroni
Maire de Rome
Président délégué

Wim Deetman
Maire de La Haye
Premier vice Président

Michael Häupl
Maire et Gouverneur de Vienne
Président du CCRE

la structure du CCRE

1. Le Comité directeur

> Le Comité directeur constitue le principal organe décisionnel du CCRE.

> Il approuve le budget et le programme de travail annuels, et décide des grandes orientations politiques et de l'adhésion de nouveaux membres.

> Sa composition reflète les composantes nationales du CCRE via plus de 100 membres élus pour 3 ans. Il se réunit généralement 2 fois par an.

2. Le Bureau exécutif

> Le Bureau exécutif est chargé du suivi des décisions du Comité directeur. Entre deux réunions du Comité directeur, il est responsable des grandes lignes politiques.

> Il est composé du Président, des Vice-Présidents et des Présidents délégués. Il se réunit généralement 2 fois par an.

"Le CCRE est le meilleur outil des autorités locales et régionales pour défendre leurs intérêts en Europe."

[Michael Häupl]

Michael Häupl, président du CCRE depuis 2005

3. La Présidence

> Le Président représente le CCRE et préside les réunions statutaires.

> Le Président et les Vice-Présidents sont élus par le Comité directeur, dont ils sont issus, pour une durée de 3 ans.

> Depuis 2005, le Président du CCRE est le maire de Vienne, Michael Häupl, successeur de Valéry Giscard d'Estaing (1997-2004).

4. Le secrétaire général

> Le secrétariat général assure le fonctionnement quotidien du CCRE.

> Le secrétaire général est élu par le Comité directeur pour un mandat de six ans. Il est assisté d'une vingtaine de collaborateurs.

> Jeremy Smith est le secrétaire général du CCRE depuis mai 2002.

> Le CCRE a deux bureaux, un à Paris et un à Bruxelles.

5. Les Etats généraux

> Tous les trois ans, le CCRE tient ses Etats généraux. Plusieurs centaines d'élus locaux et régionaux de toute l'Europe y débattent de questions qui les concernent.

> A la fin de la session, le CCRE publie ses résolutions politiques qui définissent les objectifs des années à suivre.

> Récents Etats généraux : Oulu (Finlande) en 2000, Poznan (Pologne) en 2003. *Innsbruck (Autriche) en 2006.*

les activités du CCRE

> Influencer la législation européenne au bénéfice des villes et des régions

La législation européenne, dans les domaines tels l'environnement, les marchés publics, les fonds structurels, les aides d'état et la concurrence, a un impact énorme sur les autorités locales et régionales. Influencer cette législation est donc une priorité du CCRE. En étroite collaboration avec ses membres, le CCRE élabore des réponses aux projets de législation émanant de la Commission européenne, principalement via ses processus de dialogue et de consultation. Ces prises de position permettent aussi d'influencer le Parlement européen et le Conseil des ministres.

> Influencer l'avenir de l'Europe

Le CCRE œuvre à une Europe qui respecte le principe de subsidiarité, une Europe de l'autonomie locale et régionale, dans laquelle toutes les sphères de gouvernance (locale, régionale, nationale et communautaire) travaillent en partenariat. Le CCRE a fait campagne pour une Constitution européenne reconnaissant l'importance des villes et régions, et a aidé les autorités locales et régionales des pays candidats à se préparer à l'adhésion à l'Union.

> Echanges d'informations et d'expériences aux niveaux local et régional

Les collectivités locales et régionales constituent des viviers d'expériences irremplaçables dans leurs différents domaines de compétences : affaires sociales, développement économique, environnement, transports… Le rôle du CCRE est de faciliter l'échange de ces expériences, la diffusion des idées et des bonnes pratiques entre ses membres. Pour ce faire, le CCRE organise des groupes de travail, des séminaires et des conférences permettant à ses membres d'échanger et de formuler leurs points de vue.

> Les jumelages des villes

Le CCRE est l'initiateur du concept de jumelage entre villes, partant de l'idée qu'une Europe unie et pacifique doit se construire par la base et donc par ses citoyens. A ce jour, il y a 30.000 jumelages en Europe ; une des priorités du CCRE est de soutenir ce mouvement, notamment en coordonnant le travail des responsables « jumelages ». Le CCRE travaille en étroite coopération avec la DG Education et Culture de la Commission européenne et avec le Parlement pour obtenir le soutien financier et politique nécessaire aux jumelages.

> Renforcer la voix des villes et des régions dans le monde

Le CCRE constitue la section européenne de l'organisation mondiale des autorités locales, Cités Unies et Gouvernements Locaux (CGLU). Via CGLU, le Conseil des Communes et Régions d'Europe promeut la démocratie et l'autonomie locales ainsi que l'échange d'expériences. Il est aussi actif au sein du dialogue Nord-Sud et en matière de renforcement de compétences (capacity building).

> **CCRE Paris**
15 Rue de Richelieu
F - 75 001 Paris
Tél. : + 33 1 44 50 59 59
Fax : + 33 1 44 50 59 60
www.ccre.org
E-mail : cemr@ccre.org

> **CCRE Bruxelles**
Rue d'Arlon, 22
B - 1050 Bruxelles
Tél. : + 32 2 511 74 77
Fax : + 32 2 511 09 49
www.ccre.org
E-mail : cemr@ccre.org

Le CCRE remercie
la Commission européenne
pour son soutien financier

Partenaire
du CCRE
www.euractiv.com

Printed using an environmentally friendly process on EMAS certified and ISO 14001 approved paper.